

Février-Mars 2010

Noël OBOTELA Rashidi

REPUBLIQUE DEM. DU CONGO

Le Gouvernement remanié est enfin là, mais...

Annoncé depuis *mai 2009*, le remaniement du gouvernement a tenu en haleine et les ministres en fonction et les prétendants aux divers postes ministériels. L'attente aura été très longue au point de lasser et de rendre blasé. Qu'à cela ne tienne ! L'« accouchement » a enfin eu lieu, le 19 février 2010 ⁽¹⁾.

- (1) La nouvelle équipe gouvernementale a été publiée dans *Congo-Afrique* (mars 2010) n° 443, p. 251.

M. Adolphe Muzito garde son poste de Premier ministre, des ministres et Vice-ministres quittent le gouvernement, d'autres font leur entrée. Y compris les 3 Vice-Premiers, la nouvelle équipe compte 36 ministres et 7 Vice-ministres au lieu de 54 précédemment. Il s'agit d'une véritable cure d'amaigrissement.

Le Chef de l'Etat a également procédé à deux changements importants au sein de son Cabinet. Ainsi, le Professeur Kaumba Lufumba, Conseiller Spécial en matière de Sécurité a été remplacé à ce poste par M. Pierre Lumbi, jusque-là ministre en charge des Infrastructures, Travaux publics et Reconstruction. M. Gustave Beya Siku remplace le Professeur Lumanu Mulenda Buana N'Sefu, promu Vice-Premier ministre et ministre de l'Intérieur et Sécurité, comme Directeur de Cabinet.

Ce remaniement n'a pas fait que des heureux. Il y a eu autant d'appelés, mais très peu d'élus ! En effet, le Congrès National pour la Défense du Peuple (CNDP) a regretté de voir que ses revendications n'ont pas été prises en compte dans la formation du nouveau gouvernement. Cet ancien mouvement armé transformé en parti politique n'a pas caché sa déception et sa frustration, le 22 février 2010 à Goma, lors d'une conférence de presse.

Historien. Professeur à l'Université de Kinshasa, Faculté des Lettres.
E-mail : nobotela2005@yahoo.fr

Les accords signés à Goma, le 23 mars 2009, vont-ils voler en éclats ? Le Président du CNDP a rassuré en rejetant toute option de la reprise de la guerre. Cependant, la plupart des observateurs restent sceptiques quant à cette assurance.

Au regard de la composition de la nouvelle équipe gouvernementale, des critiques sont émises concernant la question toujours récurrente de la « géopolitique » ou équilibre provincial. Si certaines provinces comptent un nombre élevé de ministres, cela découle du choix opéré au sein de chaque formation politique. Le Katanga vient en tête avec sept ministres, suivi du Bandundu et du Sud-Kivu avec chacune six membres. Les provinces du Nord-Kivu et de l'Equateur en comptent cinq chacune. La Province Orientale, les provinces du Kasai Occidental et celle du Kasai Oriental sont représentées au gouvernement par trois ministres chacune. Enfin, le Bas-Congo et le Maniema ont chacune deux représentants. La dernière observation soulevée concerne la représentation de la femme. Celles-ci ne sont qu'au nombre de cinq.

Le nouveau gouvernement a plusieurs défis à relever. Certes, il doit préparer les échéances électorales et parvenir à l'Initiative PPTE. Il a encore la responsabilité d'apporter des solutions aux problèmes sécuritaires et sociaux.

Les institutions provinciales s'agitent toujours

L'Assemblée provinciale de l'Equateur est loin de retrouver la sérénité. Après la surchauffe enregistrée avant l'élection du nouveau Gouverneur de province, les députés réclament la démission de leur Président Edmond Mondombo. La plupart ont même décidé de sécher les séances jusqu'au départ de celui-ci.

Cette crise à rebondissements épisodiques dure depuis deux ans. Face à cette situation, la Société Civile de l'Equateur a sommé les députés provinciaux de mettre fin à leurs divergences. M. Joseph Efen, Président de cette Société Civile, a stigmatisé le comportement de ces élus qui n'ont effectué aucun contrôle sérieux sur le fonctionnement de l'Exécutif et ont produit seulement deux édits non avalisés ! Ils privilégient plutôt les intérêts personnels. Un ultimatum de 7 jours leur a été lancé à partir du 25 février 2010. Rien ne s'étant produit, la Société Civile a initié une pétition en vue de solliciter de la hiérarchie la dissolution de cette institution conformément aux articles 19, 21 de la loi portant principes de la libre administration des provinces.

Réagissant à cette proposition, le Président Edmond Mondombo a dénié à la Société Civile la qualité de demander la dissolution de l'Assemblée provinciale. Par ailleurs, le Mouvement de Libération du Congo (MLC) a accusé, le 8 mars 2010, l'Alliance de la Majorité Présidentielle (AMP) de déstabiliser l'Equateur en bloquant les travaux parlementaires au sein de l'Assemblée provinciale. L'AMP a nié une telle implication.

Au Katanga, la session de l'Assemblée provinciale débutée en janvier 2010 a été très agitée. Tout est parti de la motion déposée par quatre députés

contre le Questeur et deux Ministres provinciaux. Ayant jugé «peu conforme» le traitement de ce dossier, les députés concernés ont protesté en quittant la salle. A la sortie, l'un d'eux a été tabassé par des jeunes gens «non autrement identifiés». Le Ministre provincial en charge de l'Intérieur a, le 28 janvier 2010, procédé à la fermeture de cette institution pour raison d'enquête. Sa réouverture est intervenue, le 25 février 2010.

Au Nord-Kivu, le bras de fer entre le Gouverneur de province et une partie de l'Organe délibérant a vu son dénouement, le 6 février 2010. En effet, la Cour d'Appel de Goma a rendu son arrêt contre le rapport élaboré par une Commission d'enquête sur l'exécution du Budget 2008 et du premier semestre 2009. Elle l'a déclaré «nul et de nul effet». Les frondeurs n'ont pas encore désarmé, car ils ont introduit un recours.

Au Sud-Kivu, la cible demeure le Gouverneur Léonce Cirimwammi Muderhwa. Une pétition demandant sa démission a circulé, mais elle n'a pas pu recueillir les 80.000 signatures requises, selon le comptage effectué par le Secrétaire administratif du Gouvernorat, le 17 mars 2010. Le porte-parole des pétitionnaires a affirmé le contraire. Il est reproché au Chef de l'Exécutif provincial une gestion peu orthodoxe de la province.

Un rapport de contrôle parlementaire a démontré que «la gestion financière laisse à désirer. Certains documents comptables du Gouvernorat ne respectent pas la procédure normale en matière de décaissement des fonds publics ».

Au Maniema, c'est le Gouverneur Manara qui est visé par les députés. Ils réclament son départ. Comme au Sud-Kivu, une pétition a circulé. La tension a été telle qu'une bagarre a opposé les élus lors d'une séance.

Dans la Province Orientale, la motion de défiance à l'encontre du Gouverneur Autsai Asenga, fin février 2010, n'a pas recueilli le nombre de voix nécessaires. En même temps, une autre motion contre le Président de l'Assemblée provinciale suscite une tension au sein de cet Organe et dans la Ville. Des appels à l'apaisement ont été lancés.

D'une manière générale, les relations entre les Organes délibérants et les Exécutifs provinciaux ne cessent de se crispier. Le manque d'expérience, l'irresponsabilité, un communautarisme prononcé et l'état de précarité des Assemblées provinciales pourraient être cités parmi les causes possibles. D'où, la nécessité des enquêtes pour mettre les choses au clair.

L'Opposition politique hausse le ton

Opposition et Majorité ont choisi la presse écrite pour s'affronter au sujet du bilan de trois ans du Président Joseph Kabila depuis son élection. Dans une déclaration politique faite, le 21 janvier 2010, et publiée dans *Le Potentiel* du 27 janvier 2010, trois sénateurs de l'Opposition, Jacques Djoli Iseng'Ekoli, Florentin Mokonda Bonza et Moïse Nyarugabo Muhizi ont analysé le bilan de trois ans de la Majorité au pouvoir. Ils l'ont jugé peu satisfaisant.

La Majorité n'a pas manqué de réagir. Le député Gaston Musemena a, par contre, estimé ce bilan largement positif (*Le Potentiel* du 27 janvier 2010). Toujours dans *Le Potentiel*, le 3 février 2010, le Secrétaire Général Adjoint de l'AMP, M. Koyagialo, a répondu directement aux trois sénateurs. Il exprime sa déception en stigmatisant la méthodologie de trois sénateurs qui ont recouru «à la stratégie du cel de la vérité historique et du mensonge». Il a émis le souhait de voir l'Opposition «jouer son rôle avec détermination, à travers des critiques objectives, dépouillées de falsification... ».

La Majorité elle-même n'est guère à l'abri d'attaques dans son propre camp. En effet, le courant dit «rénovateur» ne désarme pas, en dépit des mises en garde. Réagissant aux propos tenus par le Premier ministre Adolphe Muzito lors de sa conférence de presse, le député Albert Fabrice Puela a appelé, le 12 février 2010, le Gouvernement à lutter contre la médiocrité.

Le MLC, quant à lui, réclame le départ de Delly Sessanga de la Présidence de la Commission Politique, Administrative et Juridique de l'Assemblée Nationale. Les instances de ce parti considèrent que le député Sessanga adopte des attitudes peu conformes à la ligne générale de leur parti. Le MLC a même proposé à sa place le député Faustin Kambala. Cette question a été évoquée lors de la plénière du 4 février 2010. Le MLC a fini par avoir gain de cause.

La réforme de l'Armée : une nette évolution

L'Ambassadeur des Etats-Unis en RD Congo, M. John Garvelink, a annoncé au cours d'un point de presse tenu, le 22 février 2010, le déblocage par le gouvernement de son pays, de 35 millions de dollars américains en vue de la formation d'un Bataillon d'Infanterie légère de 1000 hommes. Cette unité se trouve en gestation à Kisangani.

L'implication des Etats-Unis dans la réfonte de l'Armée prouve le souci et la volonté de ce pays de doter la RD Congo d'une «armée professionnelle» capable de faire respecter l'autorité de l'Etat, de garantir la sécurité du territoire national, ainsi que la stabilité et la sécurité dans la région des Grands-Lacs ». Les Etats-Unis tiennent à faire de ce bataillon «une unité modèle» des Forces Armées de la RD Congo (FARDC).

Une force de dissuasion devient une nécessité impérieuse compte tenu de tous les problèmes sécuritaires que connaît la RD Congo. A l'extrême Nord-Est, les anciens rebelles de la SPLA (ancienne rébellion du Sud-Soudan) ont investi, fin janvier - début février 2010, deux localités en Territoire d'Aru. Ils y auraient construit des habitations ! En visite dans la zone, le Gouverneur de la Province Orientale a préconisé, le 5 février 2010, une solution diplomatique au cas où les communautés locales situées de chaque côté de la frontière ne parviennent pas à s'entendre. En rapport avec cette occupation, l'Ambassadeur du Soudan en RD

Congo, M. Anthony Kon, a déclaré, le 11 février 2010, « qu'il n'y a aucun soldat soudanais sur le sol congolais ».

La RD Congo et la Belgique ont signé, le 13 mars 2010 à Kinshasa, un nouvel accord de coopération militaire concernant notamment la poursuite de l'accompagnement du 321^{ème} Bataillon commando.

La réforme de l'Armée ne se fait pas sans tenir compte de certains dérapages commis par les FARDC. Dans des rapports des Etats-Unis et des Nations Unies, les FARDC portent la responsabilité d'une part des violences sexuelles commises à l'Est du pays. Le Gouvernement congolais a pourtant toujours contesté la véracité de tels rapports qui accusent en bloc l'Armée.

Depuis janvier 2010, le Comité de suivi de la réforme de la Police (CSRP) a lancé une campagne d'information et de conscientisation de la population sur le bien-fondé de la nouvelle Police Nationale Congolaise. L'objectif consiste à doter la RD Congo « d'une police apolitique et républicaine », c'est-à-dire, une police au service de la Nation, susceptible d'observer « la neutralité et la réserve vis-à-vis de la chose publique ».

L'insécurité, une équation à plusieurs inconnues

La prolifération et la circulation d'armes en RD Congo constituent un défi pour ceux qui sont chargés du maintien de l'ordre et de la sécurité des personnes et des biens. A l'Est de la RD Congo, le Nord-Kivu par exemple, bat le record en détention d'armes et occupe le hit parade. Une opération de désarmement de la population a été lancée, le 9 mars 2010 à Kitshanga dans le Territoire de Masisi par le PAREC moyennant 50 dollars par arme déposée.

Au Nord-Kivu toujours, la confusion ne cessera jamais de régner. En effet, le Territoire de Masisi vit sous deux administrations : celle du CNDP et celle des autorités légitimes locales. Concernant la Province Orientale, quatre chefs rebelles encore actifs opérant en Ituri, ont été arrêtés en Ouganda. Dans la zone où sévit la LRA, 8 militaires et 8 civils ont été tués, en Territoire de Dungu.

A l'Equateur, un groupe d'insurgés Enyele a momentanément occupé la localité de Makanza. Des combattants Enyele ont été arrêtés et présentés au public.

RD Congo – Rwanda : mobilité autorisée !

En annonçant, le 9 février 2010, la facilitation des mouvements des personnes et des biens entre la RD Congo et le Rwanda, le Président Paul Kagame a surpris plus d'un observateur. Habitué à mettre un accent particulier sur le danger et la menace que représente la présence des FDLR en RD Congo pour la sécurité du Rwanda, Kagame a surpris et étonné en autorisant les mouvements

des personnes et des biens entre son pays et la RD Congo. D'aucuns trouvent «cette réouverture» de la frontière suspecte, sans doute, liée à la création d'une «bourse des matières premières» à Kigali, dans un pays non-producteur !

La réouverture de la frontière RD Congo-Rwanda survient presque au même moment que se déroule à Barcelone (Espagne), le Congrès Mondial de la Téléphonie. L'ONG britannique Global Witness y a condamné le commerce illicite des métaux à l'Est de la RD Congo. En effet, les composants des appareils électroniques (téléphone mobile, ordinateur, etc.) sont soustraits illégalement du sous-sol congolais et servent à financer un conflit ayant engendré des millions de morts. La campagne menée par Global Witness consiste à solliciter des entreprises intéressées d'éliminer ces minerais du conflit de leurs chaînes d'approvisionnement. Global Witness demande avec insistance au Conseil de Sécurité de l'ONU d'imposer des sanctions aux entreprises qui persisteraient dans ces pratiques. Global Witness a encore cité le CNDP qui se livre à ce trafic.

Une autre coïncidence se rapporte à la récente visite, le 25 février 2010, du Président français à Kigali. La réconciliation entre le Rwanda et la France ne favoriserait-elle pas l'application du «Plan Sarkozy» de «projets économiques conjoints» ? Dans certains milieux congolais on craint que cela ne se fasse au détriment de la RD Congo avec, en prime, la balkanisation tant honnie ! Fruit de cette méfiance réciproque ou illusion, toujours est-il que la situation actuelle dans la région des Grands-Lacs suscite à la fois espoirs et inquiétudes. Toutefois, nous osons espérer que les dirigeants du Rwanda feront tout pour toujours privilégier la paix entre nos deux pays. Le Rwanda vient aussi de marquer un autre point avec son admission comme membre du Commonwealth en ce mois de mars.

Le retour volontaire des réfugiés constitue aussi une étape décisive dans le processus de normalisation des relations entre le Rwanda et la RD Congo. Une réunion tripartite RD Congo-Rwanda-HCR a été organisée, le 17 février 2010, à Kigali pour arrêter les modalités pratiques de ce retour. Les trois parties ont convenu de rapatrier des réfugiés congolais et rwandais dans leurs pays d'origine. Des inquiétudes sur l'identité et la qualité de ces personnes soulèvent déjà des questions du côté congolais.

Session parlementaire de mars : un calendrier surchargé

Les deux Chambres du Parlement ont repris leurs activités à la *mi-mars*. Dans leurs allocutions d'ouverture, les Présidents de deux Chambres ont insisté sur le point d'achèvement de l'Initiative PPTE, les festivités du Cinquantenaire de l'Indépendance, le système électoral, la valeur du contrôle parlementaire, la révision constitutionnelle. Plusieurs autres dossiers seront examinés au cours de cette session. Il s'agit notamment de la proposition de loi portant création et fonctionnement de la Cour Constitutionnelle, de la loi sur la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI), de la loi sur les marchés publics, de la loi sur le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel et de la Communication (CSAC).

Des arriérés législatifs demeurent aussi nombreux. On cite la loi relative à la procédure devant la Cour de Cassation ; les lois sur la lutte contre les armes légères et de petit calibre, sur les activités physiques et sportives, sur la protection de l'environnement, sur l'ordre des médecins vétérinaires, sur le Code agricole, sur les limites des provinces et de la Ville de Kinshasa. Les lois portant moratoires sur la nationalité et sur la révision constitutionnelle pourraient encore faire partie de ce lot. La session de mars 2010 constitue une étape décisive dans l'évolution politique de la RD Congo.

Le départ de la MONUC crée encore des vagues

Le Secrétaire Général Adjoint de l'ONU en charge des questions du mandat de la paix, M. Alain Le Roy, s'est entretenu avec les autorités congolaises, *début mars*. Il a indiqué que le retrait progressif de la MONUC commencera dès le 30 juin 2010 dans la partie Ouest de la RD Congo. Tandis que, le mandat de la MONUC prendra fin, le 31 mai de l'année prochaine.

L'ASADHO invite le Gouvernement à reconsidérer sa requête quant au retrait de la MONUC et lui « recommande d'engager une concertation avec le Parlement et la Société Civile à ce sujet ». L'ASADHO exhorte les Nations Unies à « négocier le retrait de la MONUC en privilégiant les besoins de plus en plus nombreux relatifs à la consolidation de la sécurité et de l'Etat de droit et à considérer la présence de la MONUC comme étant indispensable pour la bonne organisation des élections générales en 2011 ». Cette déclaration a été faite durant la première quinzaine de mars.

La décision du Club de Paris, un signe d'encouragement, mais...

La RD Congo s'est investie pour améliorer le climat des affaires susceptible d'attirer les investisseurs et impulser ainsi le développement. Pour ce faire, trois projets de loi y relatifs ont été adoptés, le 23 janvier 2010, à l'Assemblée Nationale.

Au vu de la multiplication des réunions et séances de travail sur l'Initiative PPTE, l'Assemblée Nationale a émis le souhait que le Gouvernement puisse l'informer régulièrement sur la mise en œuvre des déclencheurs du point d'achèvement. A noter qu'il y en a sept, à savoir :

- l'élaboration du DSRP et sa mise en œuvre satisfaisante ;
- le maintien de la stabilité macroéconomique ;
- la bonne utilisation des ressources provenant des allègements intérimaires obtenus après l'atteinte du point de décision ;
- la bonne gestion des finances publiques ;
- l'amélioration de la livraison des services sociaux à la population ;
- l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies des secteurs prioritaires, tels que l'éducation, la santé, l'agriculture et le développement rural ;
- l'amélioration de la gestion de la dette.

Au moment où le Gouvernement se préoccupe de l'atteinte de l'Initiative PPTE, le Club de Paris surprend par son communiqué du 25 février 2010. Ce Club forme un groupe informel composé de créanciers publics. Il a procédé à l'annulation d'une partie de la dette due par la RD Congo. Cette opération porte sur 1,31 milliard de dollars et au rééchelonnement d'environ 1,65 milliard de dollars de dette, après 2012.

A titre exceptionnel, poursuit le communiqué du Club de Paris, en raison de la capacité de paiement limitée de la RD Congo, les créanciers ont remis après le 1^{er} juillet 2012 le remboursement des échéances restant dues sur sa dette à court terme. Dans la pratique, le coût de paiement de la dette sera réduit de 97 % par an sur la période comprise entre *mi-2009* et *mi-2012*.

Il faut rappeler que l'apport du Club de Paris n'aura de suite que si la RD Congo respecte ses engagements sur le plan de la gestion et de la gouvernance économique. La première revue du Fonds Monétaire International (FMI) a eu lieu durant la première quinzaine de mars 2010, quand les experts du FMI ont évalué le Programme Economique du Gouvernement (PEG 2). Cette revue a pris fin, le 20 mars 2010, par une note qui augure des lendemains meilleurs. Ce «satisfecit» est cependant assorti d'un rappel, celui de renforcer le dispositif de gestion de la masse monétaire.

AFRIQUE

En GUINEE-Conakry, les autorités ont nommé, le 15 février 2012, un gouvernement de transition composé de civils et de militaires pour diriger le pays et le conduire aux élections. A la tête de cette équipe se trouve, depuis le 26 janvier 2010, le Premier ministre Jean-Marie Doré.

Le NIGER a connu un coup d'Etat militaire. Le Conseil Suprême pour la Restauration de la Démocratie (CSRD) a déposé, le 18 février 2010, le Président Mamadou Tandja. Le nouveau pouvoir a dissous le Gouvernement et suspendu la Constitution.

Le NIGERIA a été secoué durant le week-end du 6 au 7 mars 2010 par des violences intercommunautaires opposant les musulmans aux chrétiens à Jos, capitale de l'Etat du Plateau. Plus de 500 morts ont été enregistrés.

Le RWANDA a connu une série d'attentats en février et mars. Les autorités ont accusé à la fois les FDLR et des officiers tutsis rwandais. On a cité notamment le Général Faustin Kayumba et le Colonel Patrick Karegeya.

Noël OBOTELA Rashidi